

FORMATION CONTINUE DES AVOCATS

Présentation

Opérateur de formation accrédité par la FSMA, **HELMo CRIG** vous propose des **formations** à haute valeur ajoutée, **agrées par l'O.B.F.G**, dispensées par des professionnels reconnus pour leur compétence, leur indépendance, ainsi que leurs qualités pédagogiques. Tous nos formateurs possèdent une expérience du monde des assurances et peuvent dès lors associer parfaitement la théorie à la pratique.

Public cible

Avocats, juristes d'entreprise, intermédiaires d'assurances, responsables de la distribution, souscripteurs, gestionnaires production / sinistres

Le constat Européen d'accident

Mercredi **23 octobre (18-21h)**

Points de formation : **3**

140 EUR

Daniel GERARD

Program Manager Ethias, conciliateur national RDR/Cas suspects, formateur

Présentation

Cette formation vise à obtenir une meilleure vision des tenants et aboutissants d'un constat amiable d'accident automobile et à mieux appréhender la position adoptée par les assureurs.

Les participants apprendront à traiter d'une manière plus adéquate une déclaration de sinistre en fonction des différents modes de règlements (droit commun - RDR - ...) et se verront confrontés à l'analyse de différents cas pratiques.

Résumé du contenu :

- Modes de règlement d'un sinistre
- Le constat amiable d'accident automobile
- Cas pratiques

GOÛTEZ AUX FRUITS DE NOS EXPERIENCES... ET
PARTAGEZ LES VÔTRES !

Le point sur l'action récursoire

Mercredi **13 novembre (18-20h)**

Points de formation : **2**

90 EUR

Aline CHARLIER

Avocate, professeure invitée à l'USLB

Présentation

Chaque praticien (intermédiaire, gestionnaire dans une compagnie d'assurance, avocat,...), risque d'être confronté, un jour où l'autre, à l'exercice d'une action récursoire contre un preneur ou un assuré. La formation a pour but de rappeler les principes applicables en matière d'action récursoire, que l'on soit assureur ou assuré, et, notamment, d'attirer l'attention sur les modifications apportées par les conditions minimales applicables en assurance RC auto.

Résumé du contenu :

- Rappel des principes (conditions de forme et conditions de fond)
- Les délais de prescription
- L'action récursoire du point de vue de l'assureur
- L'action récursoire du point de vue de l'assuré

Véhicules autonomes, voitures partagées, trottinettes électriques et livraisons UBER : questions d'assurance et de responsabilité pour la mobilité d'aujourd'hui

Mercredi **27 novembre (18-21h)**

Points de formation : **3**

140 EUR

Renaud VANBERGEN

Avocat, professeur invité à la Haute Ecole Francisco Ferrer, rédacteur de la revue « L'assurance au présent » (éd. Wolters-Kluwer).

Présentation

Ces modes de transport qui relevaient naguère de la science-fiction font désormais partie de notre paysage.

Boostés par le développement technologique et présentés comme des solutions à la congestion des villes et le désenclavement des campagnes, ils sont même en plein essor.

Pour chacun d'eux, nous aborderons les questions qui se posent d'ores et déjà en droit de la responsabilité et de l'assurance. Nous tenterons aussi d'y apporter des éléments de réponses.

Prix

140 EUR (3h de formation)

90 EUR (2h de formation)

Les droits d'inscription incluent la participation à la formation, un support écrit, un buffet froid, des boissons et un parking gratuit. Ils sont à payer sur le compte BE76 0012 9620 1195, avec la mention « formation avocats + date (s) ».

Personnes de contact

Claude Rosseel, Coordination

c.rosseel@helmo.be - 0495/ 20 30 33

Charline Dechesne, Secrétariat

c.dechesne@helmo.be - 04/ 220 16 39

Lieu

HELMo Campus Guillemins

Rue de Harlez, 9 à 4000 Liège (accès par la barrière automatique)

Inscription en ligne

Inscription requise sur le site www.helmo.be, onglet « Formation Continue ».

GOÛTEZ AUX FRUITS DE NOS EXPERIENCES... ET PARTAGEZ LES VÔTRES !